



Commune d'YVILLE-SUR-SEINE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yville-sur-Seine, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. LARCHEVEQUE Marc, maire, conformément aux articles L.2121-7 à L.2123-21-1, et R.2122-17 à R.2122-23 du Code Général des Collectivités Locales.

La séance a été ouverte par le maire M. Marc LARCHEVEQUE, à 20h07.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Sylvain BOULNOIS est désigné secrétaire de la séance.

Présents : M. Nicolas DECAUX, M. Patrick LEBOSQUAIN, M. Sylvain BOULNOIS, M. Alexandre COURCHAY, M. Marc LARCHEVEQUE, Mme Audrey ERNST, M. Jean-Baptiste GARAUDEAUX, Mme Vanessa MONET, M. Patrick ROBERT, Mme Nicole LE GALLO, Mme Carole PETIT-GIULIANI

Marc LARCHEVEQUE et Sylvain BOULNOIS, secrétaire de séance de la séance précédente, approuvent le Procès-Verbal de la précédente séance et le signent.

Après avoir ouvert la séance, le Maire, Marc LARCHEVEQUE, demande à ajouter une délibération : achat d'un Tableau Blanc Interactif (TBI) pour une des deux classes de l'école, en remplacement de celui en panne.

DÉLIBÉRATIONS

1. METROPOLE – RLPi - DELIBERATION 01-2023

Il est rappelé que le projet majeur pour le territoire, portant les ambitions métropolitaines en faveur de la protection du cadre de vie, le projet de RLPi a été arrêté par le Conseil Métropolitain le 12 décembre 2022.

Ce projet est le fruit d'un travail collaboratif mené tout au long de son élaboration avec l'ensemble des parties prenantes : les 71 communes, les habitants, les acteurs concernés (notamment les professionnels de l'affichage et les associations), les personnes publiques associées et consultées, ainsi que le Conseil de Développement Durable (CDD).

Plus spécifiquement, la collaboration avec les communes a notamment permis de :

Partager les constats du diagnostic,

Faire émerger les enjeux et définir les orientations générales du document,

Établir les règles en matière de publicités, pré-enseignes et enseignes.

Conformément aux articles L.153-15 et R.153-5 du Code de l'urbanisme, les communes sont invitées à émettre un avis sur les orientations et les dispositions du règlement du projet de RLPi, qui la concernent directement. L'avis doit être rendu dans un délai de 3 mois à compter de l'arrêt de projet, soit d'ici le 12 mars 2023. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Délibération :

- Avis favorable sur les orientations et les dispositions règlementaires du RLPi arrêté, qui la concernent directement, voté à l'unanimité.

2. REFERENT PCS ET DICRIM - DELIBERATION 02-2023

Il est nécessaire de nommer un référent DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et PCS (Plans Communaux de Sauvegarde) pour être l'interlocuteur des services de la Métropole.

Délibération : MARC LARCHEVEQUE, voté à l'unanimité.

3. MEMBRES DELEGUES A LA METROPOLE - DELIBERATION 03-2023

Le Conseil Municipal doit désigner les membres titulaires et suppléants à la Métropole au sein des services pour la Commune d'Yville-Sur-Seine. Monsieur Marc LARCHEVÊQUE poursuit et propose à l'assemblée le vote à main levée. Il poursuit en présentant la liste, comme suit :

COMMISSIONS	Titulaire	Suppléant
CLETC (Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges)	Sylvain Boulnois	Marc Larcheveque
Voirie et éclairage public	Nicolas Decaux	Patrick Lebosquain
Collecte des Déchets	Alexandre Courchay	Jean-Baptiste Garaudeaux
Eau et Assainissement	Carole Petit-Giuliani	Vanessa Monet
PLU, Habitat, Environnement	Nicolas Decaux	Patrick Robert
Transports	Alexandre Courchay	Audrey Ernst
CCID	Sylvain Boulnois	Marc Larcheveque

Voté à l'unanimité.

4. CORRESPONDANT INCENDIE ET DE SECOURS - DELIBERATION 04-2023

La Mairie d'Yville-Sur-Seine a reçu par courrier en date du 14 novembre 2022, une demande concernant la nomination d'un correspondant incendie et secours. Dans ce cadre, il convient de nommer un correspondant pour être un interlocuteur privilégié du SDIS sur des questions relatives à la prévention, à la protection et à la lutte contre l'incendie. Il aura pour mission d'informer et sensibiliser le Conseil Municipal et les habitants de la commune.

Délibération : Alexandre COURCHAY, voté à l'unanimité.

5. DESIGNATION DE REFERENTS AUPRES DE LA « FREDON » POUR LA LUTTE CONTRE LES ESPECES NUISIBLES A LA SANTE HUMAINE - DELIBERATION - 05-2023

La Mairie d'Yville-Sur-Seine a reçu une information concernant la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine. En effet, la Loi n°201641 du 26 janvier 2016 - Code de la santé publique, de modernisation de notre système de santé a créé, à l'article 57, un nouveau chapitre intitulé « Lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine ». Dans ce cadre, il convient de nommer un référent FREDON qualifié de « sentinelle » sur notre commune, pour lutter contre la prolifération de ces espèces, à savoir :

- Ambroisie à feuille d'armoise,
- Ambroisie trifide,
- Ambroisie à épis lisses,
- Chenilles urticantes : Processionnaires du chêne et du pin,
- Berce de Caucase.

Délibération : Nicolas DECAUX et Patrick ROBERT, voté à l'unanimité

6. PORTE DRAPEAU - DELIBERATION 06-2023

La commune n'a plus de porte-drapeau.

Délibération : François LE GALLO s'est proposé, et est nommé nouveau porte-drapeau afin qu'il représente la commune et participe aux commémorations et cérémonies du Souvenir. Voté à l'unanimité.

7. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE - DELIBERATION 07-2023

Vu l'article L 5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est précisé que le Conseil Municipal doit désigner des représentants de la commune d'Yville-Sur-Seine au sein des organismes extérieurs et nommer un Correspondant Défense. Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens.

Depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense.

Le correspondant défense est un élu issu du Conseil Municipal qui est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

En raison de la démission de M. Lemesle Nicolas conseiller municipal, un nouveau correspondant défense doit être nommé.

Délibération : Patrick ROBERT. Voté à l'unanimité

8. DESIGNATION DES REPRESENTANTS ET SUPPLEANT AU COMITE DE PILOTAGE DE NATURA 2000 « ESTUAIRE ET MARAIS DE LA BASSE SEINE » - DELIBERATION 08-2023

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner les membres du comité de pilotage du site Natura 2000. La commune d'Yville-Sur-Seine est concernée puisqu'une grande partie des marais sont classés Natura 2000 et donc protégés par ce label.

En vertu de l'article L414-2 du code de l'environnement, les représentants des collectivités concernées par un site Natura 2000 ont la possibilité de désigner parmi eux, s'ils le souhaitent, le président du comité de Pilotage ainsi que la collectivité maître d'ouvrage du site pour les trois prochaines années. A défaut de candidature à ces mandats, la présidence du COPIL et la maîtrise d'ouvrage du site sont assurées par l'Etat.

Pour le bon déroulement de ces scrutins, il est nécessaire que le représentant de chaque collectivité ainsi que son suppléant soient nommément désignés par le Conseil Municipal. Ce mandat leur permet, le cas échéant, de présenter leur candidature et de participer aux votes.

Sont nommés titulaire Sylvain Boulnois et suppléant Alexandre Courchay, pour siéger au Comité de Pilotage du site Natura 2000. Voté à l'unanimité.

9. ELECTION MEMBRE(S) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DELIBERATION 09-2023

La réglementation du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le conseil d'administration du CCAS est composé du maire, qui en assure la présidence, et en nombre égal de membres élus et de membres nommés. A la suite de la démission d'une conseillère municipale en date du 3 octobre 2022, siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en qualité de membre élu en son sein par le Conseil Municipal, à la suite de la démission d'Alexandre Courchay du CA du CCAS en qualité de membre élu, à la suite de la démission de Julie THIENOT du CA du CCAS en qualité de représentante de la société civile; il est nécessaire de procéder à l'élection de trois nouveaux membres du CA du CCAS :

À l'unanimité, sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Elus : Jean-Baptiste GARAUDEAUX, Vanessa MONET

De la société civile : Jérémy CAHUE

Pour rappel, et après le vote de cette délibération, les membres du CCAS sont :

Président : Marc LARCHEVEQUE

Elus : Sylvain BOULNOIS, Patrick LEBOSQUAIN, Jean-Baptiste GARAUDEAUX, Vanessa MONET

De la société civile : Marie-Hélène LEGOFF, Didier BLIN, Isabelle HARLET, Jérémy CAHUE

10. Personnel : Renouvellement contrat à Durée Déterminée – Adjoint Technique à temps non complet - délibération 10-2023

L'agent Adjoint Technique - Entretien polyvalent est en Contrat à Durée Déterminée jusqu'au 31 janvier 2023. Elle travaille 15,50/35ème en temps annualisé pour la commune d'Yville-Sur-Seine. Il est proposé de renouveler son Contrat pour une Durée Déterminée de 1 an - 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024.

À l'unanimité son contrat est renouvelé pour une Durée Déterminée de 1 an - 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024.

11. PERSONNEL : RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE – ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET - DELIBERATION 11-2023

Le Maire, Marc Larchevêque, soumet au vote la possibilité d'acheter pour l'école un Tableau Blanc Interactif pour une des deux classes de l'école, en remplacement de celui en panne.

Selon les devis qu'il recevra (un est déjà reçu, l'autre le sera dans un délai court), il demande l'accord du conseil pour accepter la proposition la moins onéreuse. Le conseil lui donne son accord, à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

Pour mise aux normes et/ou mise en sécurité urgentes, ces travaux ont été engagés (ou devis demandés) :

Travaux réalisés :

- par l'entreprise JF FOLLIOT : porte(s) salle polyvalente et escalier du logement communal.
- par l'entreprise Dynamic Chauff : plomberie régulateur thermostat du lave-mains de la cuisine cantine scolaire, changement du cumulus cantine, réfection vanne de gaz du logement communal.
- par l'entreprise Espace Confort : mise aux normes électricité cuisine et lave-vaisselle de la salle polyvalente.

Travaux à réaliser :

- Mise aux normes par l'employé communal, après audit SOLUTIONS INCENDIE, de la signalétique issues de secours et du positionnement des extincteurs à l'école. Ce travaux seront réalisés le plus rapidement possible.

Informations diverses :

- Patrick LEBOSQUAIN informe qu'un gros travail d'audit de la solution informatique et impression est en cours pour simplification et économie. Le même travail a été engagé pour réaliser des économies d'énergie.
- Les adjoints et le maire ont rencontré le Pôle de Proximité de la Métropole : demande lui a été faite de prioriser la sécurisation des bords de route Route des Sablons. Cette priorité est désormais à l'étude pour prolonger les abords sécurisés d'après l'existant.

Fin de Séance 22h22.